

La députée du Cher ,Nadia Essayan questionne le président du CSA



La députée du Cher, Nadia Essayan (MoDem), a questionné le président du CSA à propos du dossier "Touche pas à mon poste" ("TPMP").

Le président du CSA a répondu que "la résonance que notre intervention a pu avoir nécessairement un certain nombre de vertus pédagogiques" sur les opérateurs de télévision.

Début juin 2017, les membres du CSA ont privé de publicité pour trois semaines " Touche pas à mon poste" (l'émission phare de Cyril Hanouna , promu par Ara Apkarian sur D8 d'abord), une double sanction inédite décidée après deux séquences diffusées en novembre et décembre 2016, épinglées respectivement pour atteinte au respect de la personne humaine et pour sexisme.

Le groupe Canal+, maison mère de C8, qui a contesté cette décision en justice, réclame 13 millions d'euros de dédommagement au CSA